

Le MOT du Vice-Président

Le 5 septembre 2017 s'est tenue à la salle des fêtes de Vernoux-sur-Boutonne la signature du contrat Re-Sources de la Boutonne amont 2017-2021. Il s'agit du deuxième programme d'actions du syndicat des eaux 4B, le premier ayant débuté en 2011. Un grand nombre de partenaires techniques et financiers étaient réunis autour d'un objectif commun : l'amélioration de la qualité des ressources en eau. Le 2^{ème} programme, co-construit avec les acteurs du territoire identifiés ci-dessous, démontre une prise de conscience et une implication sur ce sujet qui me réconforte dans l'idée qu'il est possible d'atteindre ce résultat ou du moins que tous les moyens sont mis en œuvre pour y arriver.

Je remercie l'ensemble des participants présents à cette réunion et toutes les structures partenaires de ce programme qui montrent tout l'intérêt qu'elles portent à la protection de l'eau. La route sera peut-être longue mais les efforts seront accompagnés de succès.

Christian Bouffard, Vice-Président du SMAEP 4B en charge du programme Re-Sources



A découvrir dans cette lettre :



Le Point sur la Loi
« Zéro Phyto »
p.2

Différences de qualité
d'eau : les raisons p.3



Dans les champs,
« On met le couvert »
p. 4

Début des
Animations scolaires
p. 4



Mais qu'est-ce
que c'est ??

Des panneaux qui fleurissent à l'entrée des champs ?
Ils sont là pour vous informer que les choses évoluent et que les agriculteurs font des efforts chaque jour pour la protection de la qualité de l'eau.

Retrouvez toutes nos actions sur notre site internet, rubrique « programme Re-Sources » et sur notre page Facebook !

C'est nouveau !



<https://www.facebook.com/Re-Sources-en-Deux-S%C3%A8vres-1967408780213969/>

Le POINT SUR...

...la Loi LABBE ou loi « Zéro Phyto »

Qu'est-ce que c'est ?

La loi Labbé a été votée par le gouvernement afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités et les particuliers.

Pourquoi cette loi ?

En raison de la toxicité prouvée des pesticides, les **principaux enjeux** de leur réduction dans les espaces publics et privés sont :

1. **Améliorer la santé** des usagers et des professionnels, en charge de l'entretien des espaces verts, routes, voiries, qui sont en contact direct ou indirect avec les pesticides.
2. **Améliorer la qualité de l'eau** (cours d'eau et nappe d'eau souterraine destinés à l'alimentation humaine) ainsi que la **biodiversité**.

Particulier :

De nombreuses pratiques alternatives existent pour les particuliers (voir la lettre Inf'eau n°7). N'hésitez pas à consulter notre site internet, rubrique « documents à télécharger ».

Les agriculteurs aussi s'engagent avec Re-Sources pour réduire leur utilisation d'herbicides

En 2017, trois exploitants des communes de Saint-Vincent-la-Châtre, Pouffonds et Mazières-sur-Béronne ont testé gratuitement le **désherbage localisé sur le rang** via le programme Re-Sources. Le matériel a été prêté aux agriculteurs par la Chambre d'Agriculture 79, partenaire, afin qu'ils puissent le tester et bénéficier de conseils techniques d'utilisation avant toute décision d'achat. Les tests ont été réalisés sur tournesol, maïs et colza (semé en monograine). Les trois testeurs nous ont fait des retours positifs : réduction d'utilisation d'environ 70% de produits herbicides par rapport à une application « de plein champs » sans impact sur le rendement, ce qui est bénéfique pour leur porte-monnaie comme pour l'environnement et la qualité de l'eau.



Une journée de démonstration sur le thème de l'agriculture biologique s'est déroulée le 1^{er} juin 2017 à Tauché réunissant une centaine d'agriculteurs. L'événement, organisé par les syndicats d'eaux des Deux-Sèvres, la FRAB Nouvelle-Aquitaine et la FDCUMA 79, proposait des ateliers sur les filières de cultures ainsi que des démonstrations de matériel de désherbage mécanique.

Janvier 2017

- Interdiction d'utilisation des pesticides chimiques pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics
- Fin de la vente en libre-service des pesticides chimiques pour les particuliers

Janvier 2019

- Interdiction d'achat des pesticides chimiques pour les particuliers



Collectivité : un accompagnement vers le « 0 Phyto »

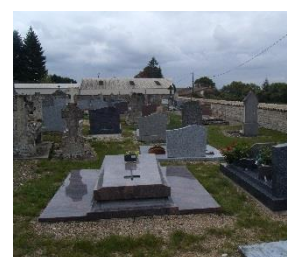
Dans le cadre du programme Re-Sources, le SMAEP 4B a engagé Amélie Michaud, stagiaire pour une durée de 6 mois, afin d'élaborer un « **Guide de gestion des espaces verts en 0 phyto** ». Ce document a pour objectif d'aider les communes à appliquer la loi en fonction de leurs besoins (techniques, financiers, communication...). Un **bilan de l'avancement des communes** du territoire de la Boutonne amont **dans la démarche du « 0 phyto »** a également été réalisé. Il permet de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les communes et de proposer des actions adéquates. Par exemple, le SMAEP 4B a organisé en octobre une **journée d'échanges et de témoignages sur les techniques alternatives au désherbage dans les cimetières**. Celle-ci a été très appréciée par la quinzaine de participants.



Pieds de mur fleuri
- Tillou -



Houe « communale » :
binette améliorée surfaces
sableuses et gravillonnées
- Tillou -



Expérimentation concluante :
enherbement du cimetière
- Tillou -



Matériel test de désherbage sur le
rang (plus d'information sur le site
du SMAEP 4B)

Différence de qualité d'eau : les raisons

Rappels sur la provenance de l'eau de votre robinet (Lettre Inf'eau n° 7) :

- L'eau du SMAEP 4B, comprise dans les roches en sous-sol, est captée par 29 forages à différentes profondeurs.
- Pour arriver jusqu'à la nappe, l'eau ruisselle et/ou s'infiltre dans le sol et dans le sous-sol.



Captage les Outres
- Chef-Boutonne -

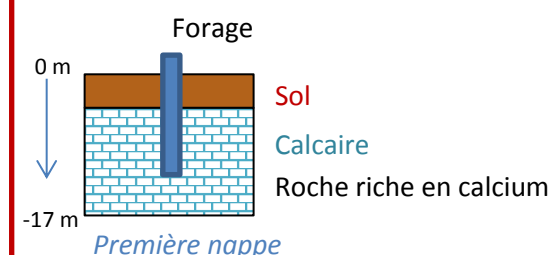


Captage la somptueuse
- Luché-sur-Brioux -

Sur les 29 captages du syndicat des eaux, certains captent des eaux dans ce qu'on appelle la **première nappe** (entre 3 et 60 mètres de profondeur) et d'autres captent des eaux dans ce que l'on appelle la **deuxième nappe** (entre 60 et 140 mètres de profondeur). Ces différences de profondeur induisent des **différences de qualité de l'eau**.

Prenons deux exemples :

Captage des Outres : 17 m

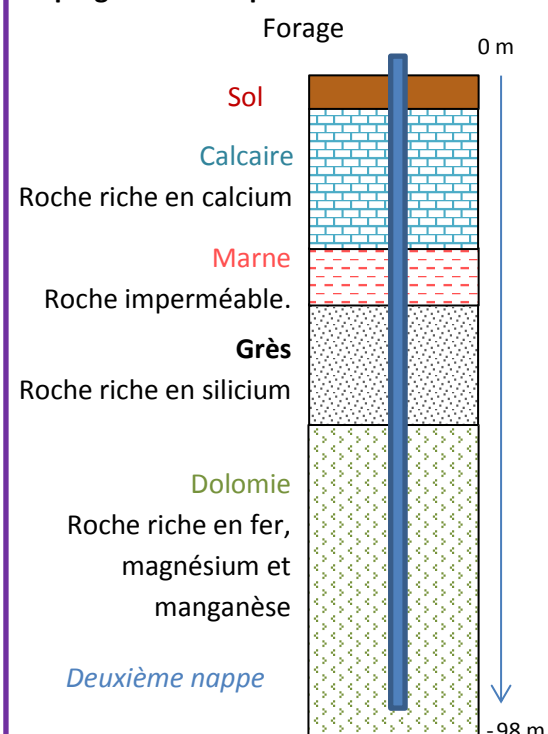


Les eaux ruissellent et s'infiltrent rapidement (quelques jours ou semaines) au droit du captage entraînant les éventuelles pollutions dues aux activités humaines. Ce captage est donc riche en calcium du fait de la roche qu'il traverse mais aussi en nitrates et en produits phytosanitaires.

Qualité de l'eau du forage des Outres

Nitrate : 35 mg/L
Produits phytosanitaires :
dérivés de l'atrazine
Manganèse : < 1 µg/L
Calcium : 125 mg/L
Magnésium : 7 mg/L

Captage de la Somptueuse : 98 m



Les eaux qui ruissellent au droit du captage ne s'infiltrent pas jusqu'à 98 mètres. La couche de marne empêche les eaux de s'infiltrer en profondeur. Les eaux qui sont captées dans la roche dolomie se sont infiltrées à plusieurs dizaines de kilomètres du captage. Au cours de leur cheminement jusqu'au captage, elles se sont chargées en fer, magnésium, constituant de la roche.

Les gouttes d'eaux ont parcouru plusieurs centaines de kilomètres jusqu'au captage. Le trajet de l'eau est beaucoup plus long que celui du captage « les Outres ». On parle de plusieurs mois. La pluie qui a ruisselé et s'est infiltrée dans le sol était potentiellement aussi « chargée » en pollution (due à l'activité humaine) que le captage « les Outres ».

La différence est que les nitrates, par exemple, ont eu le temps de se dégrader sous l'effet de processus chimiques (ce qui explique le taux inférieur à 1 mg/L).

Qualité de l'eau du forage de la somptueuse

Nitrate : < 1 mg/L
Produits phytosanitaires :
Absence
Manganèse : 57 µg/L
Calcium : 73 mg/L
Magnésium : 27 mg/L

La **qualité des eaux** des forages est donc **différente** : certaines sont « **polluées** » **naturellement** (éléments constitutifs des roches comme le manganèse), certaines par **intervention humaine** (comme les produits phytosanitaires) et certaines par les deux. Il n'est donc pas possible d'alimenter les abonnés avec de l'eau d'un seul captage qu'il soit profond ou non. Il est nécessaire de faire des **mélanges d'eaux** (voir la lettre Inf'eau n°6) et il est donc indispensable de **préserver l'ensemble des captages** en évitant de polluer les eaux !

En automne dans les champs, « on met le COUVERT ! »

La couverture du sol entre deux cultures, appelée « couvert végétal d'interculture » est obligatoire en Deux-Sèvres (Directive Nitrates) pour des raisons environnementales, notamment pour garantir les ressources en eau et leur qualité. En effet, ces plantes dites « pompes à nitrates » vont capter les nitrates du sol pour se nourrir avant que ceux-ci ne soient emportés par les eaux (phénomène de lessivage).

Mais au-delà de la protection de l'environnement, une couverture des sols en interculture réalisée de manière intelligente et adaptée au contexte de l'exploitation est un formidable outil agronomique : pour protéger les sols de l'érosion, des agressions climatiques, pour restaurer sa structure et développer sa fertilité. Les couverts permettent à terme de sécuriser la production et les rendements et de réduire les intrants agricoles (carburant, engrais et produits phytosanitaires).

Le programme Re-Resources et ses partenaires agricoles travaillent depuis plusieurs années au côté des agriculteurs pour les aider à transformer cette contrainte réglementaire en un atout économique, technique et de productivité pour leur système de production.

Un exemple est la « SEMAINE des COUVERTS », qui regroupe plusieurs manifestations collectives gratuites et ouvertes à tous à travers les Deux-Sèvres. Elle aura lieu du 20 au 24 novembre 2017. Plus d'informations sur le site internet du SMAEP 4B ou sur la page facebook de « Re-Resources en Deux-Sèvres ».



Animations scolaires pour les élèves de 5 écoles : c'est parti !

Pour l'année 2017-2018, 5 établissements scolaires de notre territoire bénéficieront de projets d'activités dans le cadre de leur cursus (Chizé, le collège de Brioux-sur-Boutonne, Périgné, Maisonnay et Melleran).

Des associations locales interviendront 6 fois dans l'année auprès des élèves pour les informer sur le compostage, le jardinage sans produits chimiques, le cycle de l'eau domestique et le cycle de l'eau naturelle. Ces thématiques sont toutes en harmonie avec notre objectif de préserver la ressource en eau. Les élèves pourront donc fabriquer un composteur, visiter une station d'épuration ou encore aller à la pêche aux invertébrés aquatiques dans le cours d'eau près de chez eux, découvrir ce qui les entoure ! Nous verrons cela plus en détails dans la lettre N°9 !



CONTACTS

SMAEP 4B

73 Route de Brioux,
79170 Périgné

☎ 05.49.07.74.31

🌐 www.syndicat4b.fr

✉ re-resources.smaep4b@orange.fr



Melia RODRIGUEZ
Animatrice de
Bassin Versant

Valérie BRICHE
Responsable
qualité Eau

